



# SPECIAL INCINERATEUR

Mars 2016 N° spécial 24

Limoges Métropole a le projet de construire un nouvel incinérateur pouvant absorber en plus de toute la Haute-Vienne, les déchets de la Creuse, en lieu et place de celui existant arrivé en fin de vie.



La gestion des déchets est un véritable casse-tête pour les élus locaux, ils sont soumis à la pression d'entreprises privées du déchet qui pratiquent le lobbying pour des solutions clefs en main. Pour autant, nos élus doivent agir

dans le cadre des règles nouvelles issues de la loi de transition énergétique et de la COP 21; construire un nouvel incinérateur n'est pas la seule solution possible, **c'est pourquoi, nous proposons "un plan B" comme alternative.**

**CE " PLAN B", nous le présenterons le 30 mars salle des fêtes du Palais, à travers une exposition et lors d'une table ronde avec l'ensemble des parties intéressées.....**

## Pourquoi vouloir éviter le projet ?

### Même moderne, un incinérateur est dangereux

Depuis 2000, 30 polluants sur le millier rejetés dans l'atmosphère sont tenus de respecter un niveau de **pollution dit "tolérable"**... Pour autant, cela n'annule pas les effets sur la santé, certaines substances contrôlées, comme les dioxines, **cancérigènes, sont bioaccumulables** : ce n'est pas " la dose qui fait le poison" mais la durée d'exposition.

Quand les autorités se félicitent des évolutions de l'incinération en matière sanitaire, répondent-elles à la question : Que représente l'absorption 7 jours sur 7, 24h sur 24, de toutes ces molécules toxiques, même au seuil, pour une population vivant à proximité immédiate de l'incinérateur ?

### le 30 mars des médecins viendront donner leur avis

**Nous vous invitons à  
une table ronde  
Mercredi 30 mars  
à 20 h 30**

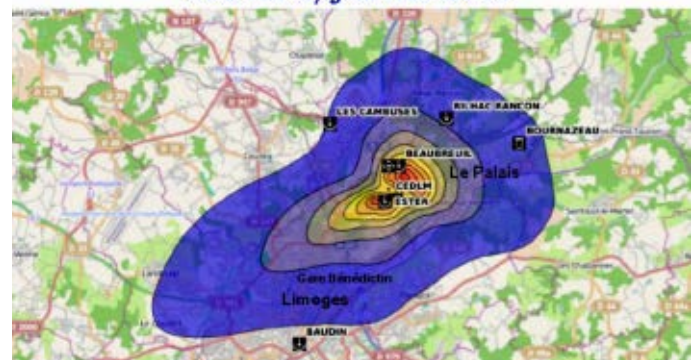
**Salle Gérard Philipe  
derrière la mairie (Le Palais)**

avec : médecin, élus, juriste, associations  
d'environnement, d'usagers...

### Qui est sous les retombées de l'incinérateur ?

Les 30 000 personnes de Beaubreuil, du Palais et de Rilhac qui, en permanence, absorbent ce cocktail toxique.

Modélisation des retombées de l'incinérateur  
CSS du 27 janvier 2016



## Si nous suivions le projet de Limoges Métropole...

... Ce serait un coût d'environ 100 millions d'euros et un engagement pour 40 ans ! (2060) Est-ce cohérent avec les évolutions réglementaires et les lois votées en août 2015, dites loi de transition énergétique, qui renforcent l'exigence de mieux trier, processus déjà engagé sur l'agglo et la Haute-Vienne ?



Un nouvel incinérateur de cette taille, n'est-ce pas la nécessité de rechercher plus de déchets, venant de toujours plus loin et, à terme, même inconsciemment, l'abandon d'améliorer le tri ?



## Alors, que faire des déchets ? Existe-t-il des solutions alternatives ?

En France, où la quantité d'ordures ménagères a été réduite à 268 kg/hab/an en 2014, certaines collectivités parviennent à tomber en dessous des 100 kg/hab/an .

L'enjeu justifie une mobilisation constructive. Une alternative à la construction d'un nouvel incinérateur serait bon pour la planète et en plus procurerait une qualité de vie et de santé bien meilleure aux habitants de Beaubreuil, du Palais et de Rilhac : c'est le pari que nous vous proposons en mettant en débat un PLAN B



### La Loi et les dispositions réglementaires ont changé

Les décisions du Grenelle I et II, la loi de transition énergétique, les engagements à la COP 21 obligent à repenser totalement la façon d'appréhender la gestion des déchets : tri, nouvelles filières de recyclage, accès de tous au compostage...

C'est ce que nous aborderons le 30 mars avec un juriste spécialiste de la gestion des déchets.

### Nous ne partons pas de rien

50 % des déchets arrivant à l'incinérateur devraient être revalorisés, recyclés ou compostés

Dans deux communautés de la Haute-Vienne, suite à un engagement fort des élus, du SYDED et une participation active des habitants, la collecte des ordures pour l'incinérateur a diminué de 50 %, les déchets valorisables ou recyclables ont augmenté de 20 à 30 %.

Comment ce résultat a-t-il pu être obtenu ? Est-il transposable à l'ensemble du département ? Qu'est-ce que cela impose ? Nouvelle collecte du tri, distribution d'équipements de compostage, quel système de facturation : au nombre d'habitants par foyer, au nombre de poubelles ramassées ou à la pesée....?

Le 30 mars 2016, à 20 h 30, salle des fêtes du Palais, lors de la table ronde, nous vous présenterons les actions que nous proposons de développer pour passer des 230 kg/an/hab à 100kg/an/hab d'ordures résiduelles.

### Deux solutions absolument contradictoires sont devant nous :

- soit l'objectif est de réduire la production de déchets à environ 100 kg/hab/an (40 000 tonnes par an au lieu des 100 000 tonnes actuelles, sans la Creuse), dans le respect de la loi Grenelle et de La Loi de transition énergétique (dans ce cas, à quoi servirait un incinérateur surdimensionné ?) ;

- Soit on construit l'incinérateur pour 100 000 tonnes comme proposé (à quoi bon trier davantage?).

**Ce choix est à faire maintenant !**

## Les interventions de BARRAGE NATURE ENVIRONNEMENT

### Pollution sur un affluent de la Mazelle



Depuis plusieurs mois un affluent de la Mazelle qui se jette dans le Ruisseau du Palais était pollué par un égout venant de Beaubreuil. Cette petite rivière était devenue un égout à ciel ouvert d'une odeur insupportable. Nous sommes intervenus auprès de l'Agglo, l'égout de Beaubreuil a été réparé et le nettoyage du ruisseau a commencé le 9 mars.

### Le dernier point noir du "Ruisseau du Palais"

La Mazelle, la Cane, Le Cussou qui se rassemblent au niveau de la "pêche à la truite" pour donner "le Ruisseau du Palais" sont presque propres ; 400 m environ continuent à poser problème entre la KPCL et la "pêche à la truite". Un barrage aujourd'hui abandonné (qui dans le passé servait à la KPCL) est complètement envasé, il fait une barrière infranchissable



pour les poissons et provoque des inondations à la première pluie ; le problème est qu'à cet endroit se rejoignent deux collecteurs d'égout venant de Rilhac-Rancon et de Beaubreuil avant de rejoindre la station de traitement de Limoges. A chaque inondation, l'eau s'engouffre dans les bouches d'égout qui dégorge dans le Ruisseau du Palais. Nous sommes en débat avec l'Agglo (rencontre le 8 mars) pour faire ouvrir le barrage de la KPCL, faire procéder à un nettoyage pour que le ruisseau retrouve son cours naturel et que les bouches d'égout soient rehaussées pour être dans tous les cas de figure hors eau.

### Un plus pour le Palais : la Sablière devrait rouvrir aux baigneurs dès cet été.



Sept ans après sa fermeture, suite à un contrôle négatif de la qualité des eaux, la municipalité a fait procéder en 2015 à une nouvelle étude environnementale par un cabinet spécialisé : avis

favorable. 2016 devrait donc être l'année du grand retour des baigneurs à la Sablière.

L'agglomération de Limoges, qui pourrait ainsi retrouver son unique plage sur rivière, a vite compris l'intérêt de mettre ce site en valeur et propose de cofinancer avec la Région (320 000 euros) sa rénovation.

Dans ce but, la mairie, pour la première fois, appelle les Palaisiens à donner leur avis, à travers un questionnaire mis en ligne sur son site Internet :

[www.lepalaisurviennne.fr](http://www.lepalaisurviennne.fr)



Avec d'autres associations et personnalités, nous entreprenons une action pour faire connaître le PLAN B, véritable alternative à la construction du nouvel incinérateur envisagé. Ce PLAN B prend en compte la protection de la santé. Il est conforme à la loi de transition énergétique adoptée en Août 2015, et aux objectifs de la COP21. (le nombre de signataires - sans les noms - sera transmis aux élus de l'Agglomération.)

Nous avons besoin de votre soutien

Nom, prénom : .....

Adresse : .....

Email.....

Toute action coûte cher. Vous pouvez nous aider financièrement : ..... € (à l'ordre de Barrage)

Pour participer ou faire des suggestions, écrire à : Barrage 63 route des Bardys 87410 le Palais/Vienne

## Le départ de VALDI est acté, mais quel avenir pour ce site ?

Le déménagement de VALDI à COMMENTRY (03) est prévu pour fin 2016 et le démantèlement du site a commencé. En plus des problèmes humains que ce départ induit, VALDI, c'est aussi 4 ha pollués dessus et dessous par 100 ans d'activité industrielle. Zinc, nickel, chrome, cuivre, cobalt, plomb, arsenic, hydrocarbures... un lourd dossier pour les services de l'Etat chargés du suivi de l'après-activité (DREAL), comme pour VALDI et RIO TINTO (ex CGEP) qui partagent la responsabilité de la surveillance du site après dépollution, pour des décennies. Comme ce fut le cas pour la FCP, le sol va être imperméabilisé pour isoler la partie polluée et éviter toute infiltration. Que va devenir le site ? Réfléchir à remettre une industrie serait prendre le risque de relancer la pollution, ce n'est souhaitable ni pour l'environnement ni pour les riverains. Aujourd'hui, l'Agglo construit des



zones artisanales et industrielles pour accueillir les futures installations.

La dalle ainsi créée sur l'ensemble du site, après contrôle de son étanchéité, pourrait être dans un second temps recouverte d'une couche de terre végétale et devenir une aire de détente, de loisir ou de sport en liaison avec le bois d'Anguernaud... Et vous qu'en pensez-vous ?

## LGV Poitiers-Limoges ou Ligne POLT : l'histoire est peut être en train de trancher

Nous n'allons pas boudier les derniers événements. Une LGV de plus en plus décriée (non rentabilité, casse environnementale, abandon du nord de la Haute-Vienne, Indre, Creuse)...et une différence avec les autres projets contestés en France : ici, seule une petite minorité d'élus de Haute-Vienne et de Corrèze soutiennent encore cette LGV. La grande majorité des élus, des associations d'usagers ou d'environnement de la Vienne et d'Orléans à Toulouse (le long de la ligne POLT) se prononcent contre. Dernièrement, le Conseil Municipal de Bellac unanime a condamné le projet... 12 recours ont été déposés au Conseil d'Etat contre la DUP (Déclaration d'Utilité Publique). Barrage participe

avec une vingtaine de collectivités et d'associations à un de ces 12 recours. A. Rousset, le président de la grande région " Aquitaine", a annoncé qu'il ne mettrait pas un euro dans les projets de LGV, rendant encore plus difficile la recherche du financement pour le projet.

De plus, la ligne POLT (Paris-Orléans-Limoges-Toulouse) est en pleine modernisation (1,5 milliard de travaux de modernisation sont annoncés par le ministère des transports ; un appel d'offres est lancé pour l'achat de nouvelles rames modernes qui devraient rouler en 2020, avec notamment des seuils de vitesse de 200 - 220 km/h.

**Voilà notre priorité!**



Credit: Pajonnet circuler dans les régions françaises à partir de mars 2013.

## Suivi des dossiers

**COVERED** : il s'agit du centre de stockage d'amiante, route de Panazol. Depuis que ce lieu, sous la pression de Barrage, est passé du statut de simple décharge municipale à un site contrôlé, il est géré conformément à la réglementation ; nous avons visité le centre et constaté que tout semblait correct : stockage de l'amiante, contrôle à l'entrée, sol isolé, camions nettoyés avant sortie du site... La commission de surveillance (CSS), à laquelle nous participons, joue bien son rôle de contrôle et de suggestions.

**PRIMAGAZ les Bardys**. Le Plan de prévention des risques d'explosion vient d'être adopté : la gare va être sécurisée, les maisons SNCF délaissées et 90% des frais que vont engager les riverains contraints de faire des travaux de protection seront à la charge de Primagaz, de l'Etat et de la collectivité. Nous sommes arrivés à un bon compromis.



### ASSOCIATION BARRAGE

Association agréée pour la protection de l'environnement.  
63 route des Bardys  
87410 Le Palais sur Vienne

**A ramener le 30 mars à la réunion  
ou renvoyer par la poste, merci**